Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen

Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere

Band: 33 (1960)

Heft: 3

Rubrik: Rapport d'activité pour 1959

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ordre du jour

de l'Assemblée générale des Délégués 1960

du 20 mars 1960, à 1030 h, à l'Hôtel de ville, Soleure Tenue: uniforme

1° Allocution du président central

2° Nomination du bureau de vote et détermination du nombre des votants selon art. 22 des statuts centraux

Le siège de la section sert de point de départ pour le calcul des frais de déplacement.

3° Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 8 mars 1959 à Berne.

Ce procès-verbal a été expédié aux sections le 18 avril 1959. N'ayant donné lieu à aucune observation, il n'en sera pas fait lecture.

4° Adoption des rapports d'activité et des comptes, et décharge

a) comité central pour 1959
b) «Pionier» pour 1959

Le rapport de la commission spéciale sur la situation financière du «Pionier» ne sera pas discuté par l'Assemblée des Délégués, ceci sur demande du président de la commission. Une conférence des présidents est convoquée pour le 15 mai 1960 à cet effet.

Les rapports d'activité et les comptes seront communiqués aux sections. Le rapport du C.C. a été publié dans le numéro de mars du «Pionier».

5° Budget du C.C.; cotisation centrale 1960 et abonnement au «Pionier» pour 1960

Propositions du C.C.:

a) cotisation centrale fr. 2.—
b) abonnement au «Pionier» pour membres fr. 4.50
c) abonnement au «Pionier» pour non-membres fr. 8.—

6° Choix de la section chargée de vérifier les comptes pour les années 1960/61.

7° Propositions du Comité central:

a) Modifications des ststuts centraux:

Art. 5

L'année comptable de l'Association et des sections commence le 1er décembre et se termine le 30 novembre de chaque année.

Art. 30

Le Comité central se compose au minimum de 11 et au maximum de 15 membres d'honneur, membres vétérans ou membres actifs.

Art. 31

L'Assemblée des Délégués désigne le président et le vice-président. Le reste du comité se constitue lui-même en fonction des tâches à remplir.

Art. 33, alinéa 3

Les frais occasionnés par le secrétariat central (particulièrement le loyer d'un bureau ou l'indemnité versée pour l'abandon d'une pièce d'habitation dans ce but, la lumière et le chauffage) sont à la charge de la caisse centrale.

b) Réalisation de concours propres à l'AFTT

I. Décision concernant l'ouverture d'un fonds des «Journées Tr.Trm.» Autofinancement selon proposition du Comité central: prélèvement d'une cotisation spéciale de fr. 0,50 pour les membres actifs et vétérans durant les années 1960, 1961, 1962 et payable au deuxième trimestre de chaque année.
II. Décision concernant l'organisation de «Journées» en 1962.
III. Désignation de la section chargée de cette organisation.

8° In memoriam

M. Tresch Xaver, 1940, membre junior de la section Uri/Altdorf, décédé le 11 juillet 1959. — Pi. Elmer Hanspeter, 1937, membre actif de la section de Thurgovie, décédé le 14 juillet 1959. — M. Fröhlicher Walter, 1896, membre passif de la section de Soleure, décédé en juillet 1959. — Sgt. Wiederkehr Josef, 1896, membre vétéran de la section de Zurich, décédé le 7 novembre 1959. — Sgt. Lehmann Roman, 1937, membre actif de la section de Thurgovie, décédé le 9 novembre 1959. — Pi. Schneider Ernst, 1911, membre d'honneur de la section de Bienne, décédé en novembre 1959. — Adj. sof. Kuhn Heinrich, 1914, membre de l'Ass. suisse des Officiers et Sous-officiers du Télégraphe de campagne, décédé le 11 décembre 1959.

9° Election du comité central pour la période 1960/1962.

10° Programme d'activité pour 1960.

11° Divers.

Ordre du jour adopté lors de la séance du C.C. du 17 janvier 1960.

Association fédérale des Troupes de Transmission

le président central: *Major Schlageter*
le secrétaire central: *Sgt. Egli*

Après la séance, repas en commun de tous les délégués et invités à 1300 h à l'hôtel de la Couronne.

Rapport d'activité pour 1959

de l'Association Fédérale des Troupes de Transmission établi par le comité central

Comme le laissait prévoir le rapport de l'an dernier, les formes de l'activité des sections ont déjà beaucoup évolué cette année, marquant une modification de structure profonde de l'activité hors-service de nos membres.

Le nombre des sections n'a pas changé, se maintenant à 29, (dont 8 ss-sect. ASSO) et une sous-section. A vrai dire le manque total d'activité d'une des sections obligera peut-être à envisager sa dissolution, si elle ne se réanime pas.

Activités du C.C.

3 séances pleinières — il en eût fallu 4; 4 séances du bureau restreint, par économie; d'où beaucoup de correspondances et de coups de téléphone entre les membres du comité. Deux conférences avec des représentants du Service des Transmissions furent rendues nécessaires par le changement de structure de l'activité des Tr. Trm.

La correspondance, autrefois centralisée ou presque au secrétariat central, s'est répartie plus largement sur les autres membres du comité; néanmoins le secrétariat central a expédié 960 lettres en 1959 (1210 en 1958, y compris J.T.T.).

Représentations diverses et délégations auprès des sociétés amies et des sections. Réunions importantes de l'année: Assemblée des Délégués à Berne; rapport des chefs de trafic radio à Bulach; conférence des présidents à Olten; rapport des chefs des groupes colombophiles à Olten.

Le rapport des chefs de trafic radio a été combiné — toujours pour raisons d'économies — avec le cours technique central SE-222.

La conférence des présidents s'est préoccupée principalement des points suivants: Journées des Tr. Trm. 1962; terme du mandat du C.C. en 1960 et nouvelle répartition des charges; nouveau règlement pour les exercices en campagne. Les retouches apportées au dernier règlement sont manifestement insuffisantes; les présidents des sections ont accepté après une discussion fort intéressante la proposition du comité central de créer une commission chargée d'établir un nouveau règlement basé sur des principes tout différents et plus conformes aux buts profonds de notre association.

L'organisation de «Journées des Troupes de Transmission» indépendantes d'autres manifestations est souhaitée aujourd'hui encore par une grande majorité; seul le problème du financement se pose, et a préoccupé le comité et les présidents. Un projet a été mis au point, dont l'approbation par l'Assemblée des Délégués 1960 permettrait la réalisation de Journées des Tr. Trm. en 1962.

Le terme du mandat du comité central permettrait d'augmenter le nombre de ses membres, mesure rendue indispensable par l'augmentation du travail pour certains. Il faudra donc prévoir une modification des statuts centraux sur ce point (art. 30).

Un autre changement devient indispensable. La solution toute simple qui consiste à loger le secrétariat dans l'appartement du secrétaire central ne peut plus durer, pour des raisons qui ont été exposées clairement et reconnues légitimes à la conférence des présidents. Le C.C. va donc devoir chercher un local idoine, à moins que d'ici l'Assemblée des Délégués un candidat au poste de secrétaire ne se trouve... qui serait en mesure de caser le secrétariat central chez lui ou dans ses bureaux. Il est évident que la location d'un bureau particulier pour le secrétariat central occasionnera des frais appréciables; ils sont malheureusement inévitables, si personne ne propose de solution moins onéreuse.

Les chefs des groupes colombophiles ont été réunis après une interruption de deux ans. Ils ont entendu deux exposés de spécialistes des transmissions ailées et de l'élevage.

Les cours techniques centraux ont continué cette année, indispensables dans la nouvelle ligne d'activité des sections.

En février les chefs de trafic tg. ont pu suivre un second cours sur les règles de trafic téléscripteur et la connaissance des appareils ETK et SE-213. Les chefs de groupe tg. ainsi formés furent alors en mesure de porter à leur tour la bonne parole dans leurs sections. Pour les chefs de trafic radio, il fut fait de même, mais c'est la station SE-222 qui fit l'objet de l'étude attentive des intéressés. Ceux-ci furent aussi formés à instruire leurs camarades de section.

Caisse

Nous renvoyons les intéressés les plus curieux au bilan remis aux sections et signalons simplement quelques points: le déficit budgeté l'an dernier a été transformé en un appréciable boni, ceci par des mesures draconniennes d'économies (diminution des séances du comité, suppression de rapports centraux, etc.). Il est bien clair pourtant qu'il ne peut être question de «simplifier» de telle façon et de manière durable sans porter dommage à l'activité de notre société. Pour le reste, les dépassements d'une part sont compensés par de moindres dépenses de l'autre, de sorte que le bilan est équlibré.

Le budget 1960 est établi sur la base d'une cotisation sans changement de fr. 2.— et sur une subvention fédérale sans changement, elle aussi.

Subvention fédérale

Malgré l'évolution de notre activité vers des cours techniques, prévus parmi les travaux de nos sections méritant d'être sanctionnés favorablement, il n'a pas été possible d'obtenir une augmentation de la subvention fédérale. La plupart des sections ayant fait de l'opération «Saphir» un exercice en campagne subventionné, le nombre de ceux-si est si élevé cette année que le tarif maximum n'a pas pu être versé.

De la subvention fédérale, signalons que

47,6% vont aux sections pour exercices et cours

10,4% vont aux deux cours centraux

34,6% vont aux assurances diverses

3,9% vont à l'administration centrale de la société

le reste payant le rapport des colombophiles et une partie de l'antenne de Lucerne.

Assurances

Pas de changements appréciables dans ce domaine. Il fallut néanmoins payer une légère surprime de l'assurance vol par suite de l'augmentation des biens assurés. L'assurance accident n'est intervenue heureusement que deux fois. L'un des cas était bénin, tandis que l'autre était, hélas, plus grave.

Nos longs efforts pour faire incorporer les activités hors-service dans les prestations de l'assurance militaire ont enfin commencé de porter des fruits. La commission des chambres fédérales chargées d'étudier une revision partielle de la loi sur l'assurance militaire a décidé à une importante majorité la modification de l'article 2 paragraphe 4, et ceci conformément à nos propositions. On peut donc s'attendre à un message prochain du Conseil fédéral aux Chambres sur ce sujet et à la revision de la loi. (Suite à la page 97)